

L'an mil huit cent soixante Sept, le vingt deux avril, heure de midi, Nous Maire de la commune de Combiers canton de Savallette département de la Charente, nous étant rendu au bourg de Combiers en la Salle de la mairie, à l'effet de réunir extraordinairement le conseil municipal de cette commune conformément à l'autorisation de M<sup>r</sup> le Préfet de ce département en date du 26 mars dernier; lequel avait été communiqué par nous pour la seconde fois, par lettres cachetées et remis à domicile dans les délais prescrits par la loi, faisant connaître, comme les précédentes le motif de la réunion.

Etant arrivé à midi en la Salle de la mairie et ayant attendu jusqu'à une heure après midi, il ne s'est présenté que Messieurs Nauge François adjoint municipal de cette commune, Fourtas Charles, Badaillac Pierre, Cheviret Jean et Dutemple Jean. Le nombre étant insuffisant pour pouvoir délibérer, la séance a été levée et renvoyée au mercredi 1<sup>er</sup> mai prochain à 1 heure de midi.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal les jours, mois et an susdits

Le Maire

J. Degrange